

Les crédits

Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'être pas encore parvenu à établir et à respecter un code d'éthique clair et strict relatif au secteur public ni à fonctionner dans le cadre des lois, des lignes directrices et des normes existantes, et pour ne pas vouloir proposer de nouveaux codes et de nouvelles lois sévères concernant les conflits d'intérêts et les autres questions d'éthique publique.

Je voudrais traiter de la dernière partie de la motion: «les autres questions d'éthique publique» et participer au débat. Avant de commencer, je devrais reprendre là où le député de Halifax-Ouest s'est arrêté.

M. Crosby: Je pars.

M. Rodriguez: Le député dit qu'il part. C'est très bien. Il me semble que, lorsque le gouvernement veut faire preuve de leadership, il a la responsabilité de poursuivre ses mesures législatives. Or, il a bel et bien déposé le projet de loi C-43, qui a été renvoyé à un comité composé de députés de tous les partis, et ce comité a déposé son rapport en juin dernier.

Si le gouvernement veut faire preuve de leadership, et il indique très clairement qu'il prend cela au sérieux, il devrait déposer le projet de loi et en aviser les leaders des partis d'opposition.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas là ma préoccupation. Parlons plutôt d'entreprises familiales. Les gens regardent la télévision actuellement puisqu'il est maintenant 18 h 35; bref, nous présentons une émission pour tous et dites-vous bien que les enfants peuvent rester debout pour regarder et écouter, car nous parlons. Ils vont voir comment cela se passe.

Une façon dont un gouvernement peut établir un code d'éthique au sein du secteur public et rétablir la confiance du public dans le processus, non seulement au sein du gouvernement, mais également au Parlement, c'est d'adopter trois mesures législatives. Premièrement, une loi sur les dépenses électorales, que nous avons. Deuxièmement, une loi sur les conflits d'intérêts, que nous n'avons pas. Nous nous rappelons tous l'affaire Sinclair Stevens. L'avons-nous oubliée? Que nous oublions vite! Troisièmement, et non la moindre, une loi efficace sur le lobbying. C'est là le type d'entreprise familiale dont je voudrais parler aujourd'hui.

Bien sûr, à cela s'ajoute la grande question existentielle de notre temps: est-il préférable de connaître le premier ministre ou d'être soi-même premier ministre? C'est là la question, chers amis. Le gouvernement a été élu en 1984. Je connaissais le scénario; j'ai vu le film. Nous avons assisté à la plus grande rébellion de lobbyistes jamais vue sur la colline.

• (1840)

Frank Moores, un bon copain du premier ministre, l'avait aidé à arriver au pouvoir; M. Gary Ouellet, qui partageait un appartement avec le ministre des Finances avait, en fait, aidé le premier ministre dans sa lutte contre l'ancien premier ministre et chef du Parti conservateur.

Tout à coup, on s'est mis à entendre toutes sortes d'histoires. On a dit de M. Moores qu'en échange de 2 000 dollars, il avait obtenu pour quelqu'un une licence de pêche au homard quand de telles licences n'étaient plus délivrées. Il nous a dit aujourd'hui au comité qu'il s'agissait de 500 dollars par mois pendant quatre mois. Si mes calculs sont exacts, cela revient à 2 000 dollars pour une licence de pêche. Il était censé organiser une réunion avec le ministre afin d'obtenir la licence. Ce même M. Moores a été nommé au conseil d'administration d'Air Canada. Il travaillait là-bas comme lobbyiste pour le compte d'un fabricant d'airbus et exerçait des pressions sur Air Canada afin de lui vendre ces airbus.

On n'a qu'à se rappeler ce que le premier ministre lui-même avait déclaré au sujet du lobbying. Il avait dit ce qui suit à la Chambre en 1985:

Le cinquième élément de cette approche globale d'un code d'éthique relatif au secteur public consistait, pour le gouvernement, à présenter à la Chambre des communes le plus tôt possible une mesure législative visant à surveiller les activités de lobbying et à contrôler le processus de lobbying en établissant une source d'information sûre et complète sur les activités des lobbyistes.

Nous avons eu, en 1986, le comité Cooper. Nous avons étudié la question et présenté des recommandations. Nous avons recommandé de commencer, tout d'abord, par contrôler le lobbying. Il fallait notamment, avisons-nous dit, prendre note des questions précises que les lobbyistes abordent avec les titulaires d'une charge publique.

Pour nous, un lobbyiste sera toujours un lobbyiste, peu importe les catégories. Nous ne faisons pas de différence entre les diverses catégories de lobbyistes. Ce sont eux qui en font une. Nous avons recommandé que le bureau auprès duquel s'enregistrent les lobbyistes puisse au hasard vérifier les renseignements donnés par ceux-ci. Nous voulions savoir combien d'argent ils dépensaient dans une campagne pour arriver à leurs fins. Combien d'argent ils pouvaient dépenser.

Nous n'avons rien appris de tel. Ce que nous avons obtenu, dans le projet de loi C-82, le projet de loi sur le lobbying qui a maintenant force de loi, c'est la carte d'affaires. Les renseignements qu'on trouve au registre sont les mêmes qui figurent sur la carte d'affaires. Bref, c'est ce qui s'appelle l'industrie du lobbying.

Mais la prolifération s'est poursuivie. En fait, le GCI, le Government Consultants International Inc.—vous remarquerez que ces organismes ont toujours des noms très recherchés dans lesquels figure toujours le mot «gouver-